

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA MISE
EN ŒUVRE DU REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE
DES ECOLES PUBLIQUES – COATREVEN
Séance du 10 février 2026**

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 022-252201314-20260210-202602005-DE

Date de convocation : le 5 février 2026

Membres : En exercice : 8 Présents : 6 Votants : 8

Le dix février deux mille vingt-six à dix-neuf heures trente le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Frédéric PLET, Président.

Etaient présents : , Frédéric PLET, Franky DEMEERSSEMAN, Nassera KEATS, Nathalie BOUVERET, Thibaut LE GOFF, Salvatore TANDA.

Etaient absents : Bernard GAUTIER, Jean-Louis PRAT

Pouvoir : Bernard GAUTIER donne pouvoir à Frédéric PLET, Jean-Louis PRAT donne pouvoir à Nathalie BOUVERET,

Secrétaire de séance : Nathalie BOUVERET

N° 2026-02-005

OBJET : AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT

Monsieur le Président propose de procéder aux amortissements des immobilisations des opérations d'investissement. Il rappelle que l'amortissement est une technique comptable qui permet chaque année de faire constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager une ressource destinée à la renouveler. Ce procédé permet de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge consécutive à leur remplacement.

Il indique qu'il convient d'amortir au prorata temporis

Compte	Compte amortissement	Montant total à amortir
2051- Concessions et droits similaires	28 051	587.74 €
2158-Autres installations, matériel	28 158	169.61 €
2183-Matériel de bureau et matériel informatique	28183	3889.07 €
2184-Mobilier	28 184	2 686.87 €

2188-Autres immobilisations corporelles	28 188	2 092 €
---	--------	---------

Le montant total des amortissements des immobilisations des opérations d'investissement s'élève à 9 425.29 euros pour l'année 2026.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Syndical, à l'unanimité, décide de procéder aux amortissements des immobilisations des opérations d'investissement et autorise Monsieur le président à prendre la délibération afférente et à effectuer les écritures nécessaires au budget afin de procéder aux amortissements des opérations d'investissement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Président

